

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

#### 2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429\_5  
id. 5097

*Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 10.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

#### INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2020

---

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2020 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'agence régionale de santé nouvelle aquitaine (ARS). De ce fait, l'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, et prévoit, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'EPRD doit satisfaire les conditions suivantes :

- 1 - L'état des prévisions de recettes et de dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- 2 - En cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- 3 - Chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte **l'équilibre réel** défini comme suit :
  - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
  - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
  - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
  - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
  - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

## **I – Présentation du projet d'EPRD 2020**

Dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2020 de l'ARS et de l'affectation du résultat 2019, il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée de se prononcer sur un EPRD 2020 « provisoire » permettant de voter les crédits nécessaires à la continuité du service.

Après la validation en juin prochain de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) en lieu et place du compte administratif, la reprise du résultat de l'exercice 2019 s'effectuera lors de la session du vote de la décision modificative où un EPRD « définitif » validé par l'ARS, sera alors présenté.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le projet d'EPRD 2020 s'élève à **2 599 672€ en dépenses et à 2 560 912 € en recettes.**

Le montant estimatif de la dotation annuelle 2020 attendu de l'ARS est évalué à 2 418 954 € (2 493 739 € moins la régularisation des amendements Creton de 2019 de 74 785 €).

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Comptes 606	Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement) .....	232 790 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 611	Prestations de services par des entreprises.....	10 600 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Comptes 624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	27 286 €
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions.....	2 500 €
Comptes 626	Frais postaux et frais de télécommunications.....	6 500 €
Comptes 628	Divers (prestation de nettoyage extérieur).....	26 140 €
	Sous-total des dépenses du groupe I.....	305 816 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

<u>Compte 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés.....</u>	51 458 €
<u>Compte 64</u>	<u>Charges de personnel.....</u>	2 006 510 €
	Sous-total des dépenses du groupe II.....	2 057 968 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 613	Locations.....	9 490 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	59 620 €
Comptes 616	Primes d'assurances.....	9 250 €
Comptes 618	Divers.....	1 515 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques.....	1 490 €
<u>Comptes 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	500 €
<u>Compte 65</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	
Comptes 657	Subventions.....	316 €
Comptes 658	Charges diverses de gestion courante.....	5 050 €
<u>Compte 671</u>	<u>Charges exceptionnelles</u>	1 000 €
	<u>Opération d'ordre</u>	147 657 €
	Sous-total des dépenses du groupe III.....	235 888 €

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>2 599 672 €</b>
--	--------------------

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés**

<b><u>Compte 73</u></b> <b><u>Dotations et produits de tarification</u></b>		
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	2 418 954 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du CASF (amendement CRETON, majeur handicapé).....	101 455 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	2 520 409 €

### **GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation**

<b><u>Compte 70</u></b> <b><u>Produits</u></b>		
Comptes 708	Produits des activités annexes.....	5 853 €
<b><u>Compte 74</u></b> <b><u>Subventions d'exploitation</u></b>		
Compte 744	FCTVA	500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	10 000 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....	1 000 €
Compte 7488	Autres (Onilait) .....	2 000 €
<b><u>Compte 75</u></b> <b><u>Autres produits de gestion courante</u></b>		
Compte 754	Remboursements de frais.....	6 000 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	25 353 €

**GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables**

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	
Compte 777	Quote-part des subventions d'investissement	15 150 €
	Sous-total des recettes du groupe III.....	15 150 €

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>2 560 912 €</b>
--	--------------------

<b>Déficit prévisionnel 2020</b> <b>(sans reprise des résultats 2019).....</b>	<b>38 760 €</b>
---	-----------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le projet d'EPRD 2020 est en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement et se présente comme suit **en investissement** :

<b><u>DÉPENSES</u></b>		
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2135	Installations Générales, Agencements, Aménagement des Constructions .....	50 000 €
	<i>Travaux de menuiserie à la buanderie, réfection du fronton, climatisation de la salle vidéo et rayonnage des archives</i>	
Compte 2154	Matériel	18 000 €
	<i>Equipements des ateliers professionnels et sportifs, équipements de la lingerie, tests psychologiques</i>	
Compte 2182	Matériel de transport	47 600 €
	<i>1 véhicule de 9 places et un véhicule de tourisme</i>	
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique	11 000 €
Compte 2184	Mobilier	8 000 €
	<i>Bureaux divers, foyers, écoles, groupes éducatifs</i>	

Compte 2188	Autres immobilisations corporelles .....	4 000 €
<u>Compte 23</u>	<u>Travaux en cours</u>	
Compte 2313	Constructions en cours	212 900 €
	<i>Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'internat Nord et Sud, chaufferie et chalet bois United, aménagements des ateliers, ...</i>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement.....</b>		<b>351 500 €</b>

Le détail des investissements prévus à l'IMEP est présenté dans le plan pluriannuel d'investissements qui fait l'objet d'un vote en séance le 3 avril 2019.

## **RECETTES**

Compte 10222	FCTVA	81 300 €
<b>Total des recettes nouvellement inscrites</b>		<b>81 300 €</b>

Capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice	93 747 €
Prélèvement sur le Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	176 453 €

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>351 500 €</b>
--	------------------

### **I – Affectation des résultats :**

Lors de la décision modificative en octobre 2020, les résultat de fonctionnement de 2019 fera l'objet d'une affectation. En effet, en gestion « EPRD », le résultat est repris dès l'exercice suivant, et non plus en N+2.

### **III – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire :**

Comme chaque année, l'IMEP de Tarn-et-Garonne propose de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale OCCE (office central de la coopération à l'école) des Landes.

Le montant de cette subvention pour l'année 2020 est fixée à **316 €**. Elle permettra de financer des livres et fournitures diverses en complément de ceux fournis par l'Institut Médico-Éducatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, tel que susvisé, le projet d'état de prévisions des recettes et des dépenses 2020 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe ;
- Approuve l'attribution d'une subvention de 316 € à la coopérative scolaire et ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 6578.

Pour : 25

Contre : /

Absentions : 5

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Le Président ,

Christian ASTRUC